

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier concernant Six tableaux de Rombout

présentés par M Charles Doideswell de Londres

N° 4382

{ Rombout -
{ Van Heemskerck -

NUMÉRO

DATE

ANALYSE

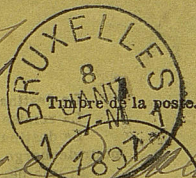
D'ORDRE

DE LA PIÈCE

M. Doideswell de Londres
Tableaux de Rombout

BRUXELLES ALLÉE VERTE

N° 193



J'ai l'honneur de vous prévenir qu'il est arrivé bureau restant, à votre adresse, venant de *Bruxelles* *le 7 Jan 1894*
 Ik heb de eer u te laten weten dat, kantoorliggend, op uw adres, aangekomen is
 et d'envoi de M. *vanwege M. J. J. J.*
 en vanwege M. *J. J. J.*

de (domicile)
 van (woonplaats)

wagon n°
 wagon n°
 colis
 colis

, pesant
 , zwaar

que je tiens à votre disposition
 te uwer beschikking tegen

contre une somme de fr.
 de som van fr.

détaillée ci-après :
 hier na omschreven :

Frais de transport
 Vervoerkosten

Déboursé
 Voorschot

Remboursement
 Terugbetaling

Total fr.
 Totaal fr.

Encaissé fr.

Le Comptable,
 De Rekenplichtige,

Veillez faire payer cette somme à mon bureau en faisant enlever vos marchandises et me remettre
 Gelieve die som aan mijn kantoor te betalen, bij afhalen van uwe goederen en mij tezelfder tijd deze
 en même temps le présent avis, revêtu de votre signature.
 kennisgeving, door U onderteeekend, te overhandigen.

Je reconnais avoir reçu (1) la marchandise mentionnée ci-dessus.
 Ik erken voormelde goederen te hebben ontvangen (1).

Le Chef de station,
 De Stationoverste,

(Signature du destinataire)
 (Handteekening des bestemmelingen)

(1) OBSERVATION IMPORTANTE. Le destinataire d'un envoi adressé « bureau restant » est tenu de reconnaître sa marchandise avant de se rendre au bureau des arrivages pour y acquitter les frais et émarger l'avis d'arrivée. Il a le droit de procéder à la vérification extérieure et intérieure de sa marchandise. Toutes les facilités doivent lui être données à cette fin.
 Le destinataire sera réputé avoir pris livraison de la marchandise des qu'il aura acquitté les frais et donné décharge au bureau d'arrivée.

(1) BELANGRIJKE AANMERKING. De bestemming van "kantoorliggende", goederen moet de zending erkennen vóór dat hij op het kantoor van aankomst de kosten betaalt en de kennisgeving van aankomst onderteekest. Hij heeft het recht de goederen in- en uitwendig na te zien. Daartoe moet hem alle gemak verschaft worden.

De bestemming wordt geacht de goederen in ontvangst te hebben genomen, zodra hij de kosten betaald en de zending op het kantoor van aankomst afgeteekend heeft.

Le destinataire est avisé de l'arrivée des marchandises dont l'Administration n'a pas à effectuer la remise à domicile.
La remise de l'avis a lieu par la poste ou par exprès.

Le destinataire est tenu de reconnaître l'expédition avant d'acquitter les frais qui la grèvent et de donner élargement pour décharge.

Si une perte partielle ou une avarie apparente lui est signalée par l'Administration au moment de la livraison, il est tenu d'admettre la vérification des objets avant leur enlèvement. Toutes facilités doivent lui être données pour cette vérification tant intérieure qu'extérieure.

Pour les pertes et avaries apparentes non signalées par l'Administration, la réclamation du destinataire doit être formulée par écrit et introduite au plus tard le surlendemain de l'enlèvement de l'expédition.

L'Administration offre à chaque destinataire la vérification intérieure des colis livrables en gare et elle décline toute responsabilité pour les avaries occultes ou les manquants à l'intérieur des objets transportés, qui n'auraient pas fait l'objet d'une vérification contradictoire avant l'enlèvement.

Les réclamations pour retard doivent être faites par écrit dans les sept jours qui suivent la date de livraison.

Le délai accordé pour le déchargement des wagons prend cours à la remise de l'avis d'arrivée au destinataire ou à son correspondant, sauf les exceptions ci-après :

Pour les destinataires habitant un pays étranger, le délai de déchargement et d'enlèvement prend cours au moment de la remise de l'avis à la poste ou du dépôt du télégramme au bureau télégraphique. Il en est de même des destinataires habitant en Belgique une localité qui n'est pas desservie habituellement par la station d'arrivée de la marchandise.

Les marchandises dont l'Administration n'effectue pas la remise à domicile doivent être enlevées de la station dans les 8 heures, les heures de nuit ainsi que les dimanches et fêtes étant décomptés.

Ce délai expiré, le retard sera calculé sur toutes les heures qui suivent, tant de jour que de nuit, sans exception pour les jours de fête, pendant lesquels le déchargement et l'enlèvement des marchandises sont autorisés. Ces fêtes sont le 1^{er} janvier, les lundis de Pâques et de Pentecôte et le 21 juillet.

Quant aux dimanches et autres jours de fête — l'Ascension, le 15 Août (Assomption), le 1^{er} Novembre (Toussaint) et le 25 Décembre (Noël) — pendant lesquels le déchargement et l'enlèvement ne sont pas autorisés, il n'en est pas tenu compte dans l'application des frais de chômage.

Lorsque, à la demande de l'expéditeur ou du destinataire, il est procédé à la vérification du poids de la marchandise à l'arrivée, le délai accordé pour le déchargement est suspendu depuis le moment où la demande de pesage est acceptée jusqu'au moment où cette opération est terminée.

A défaut d'enlèvement dans le délai prévu à l'article précédent, les indemnités ci-après pour chômage de matériel, frais de dépôt ou de magasinage sont mises à charge de la marchandise :

Pour les marchandises non déchargées, 25 centimes par heure et par wagon de tout tonnage.

Pour les marchandises déchargées et non enlevées, 2 centimes par jour et par 100 kilog; pour les articles taxés à la valeur, 2 centimes par jour et par 100 francs; pour les wagons ou voitures des particuliers, 10 centimes par heure; le tout avec minimum de perception de 10 centimes.

Le jour du dépôt et celui de l'enlèvement de la marchandise comptent ensemble pour un seul jour.

Nota. — L'Administration des Chemins de fer de l'Etat Belge décline toute responsabilité pour les marchandises non enlevées par les destinataires après retrait des lettres de voiture et qui sont laissées dans les dépendances des stations par le fait d'une simple tolérance.

De bestemming krijgt kennis van de aankomst der goederen, die het Beheer niet te bestellen heeft.

De kennisgeving wordt per post of per bode besteld.

Wordt een tekort of eene zichtbare beschadiging hem door het Beheer aangegeven, dan moet hij toelaten dat de goederen, vóór hunne weeghaling, nagezien worden. Voor dit zoo in- als uitwendig nazicht moet hem alle gemak verschaft worden.

Voor zichtbare verliezen of beschadiging, door het Beheer niet aangegeven, moet de bestemming zijne klacht schriftelijk indienen, ten laatste den tweeden dag na de afhaling der goederen.

Het Beheer veroorlooft den bestemmingen den inhoud der ter statie af te halen collé te onderzoeken; het weert alle aansprakelijkheid voor niet merkbare schade of inwendig tekort aan voorwerpen die niet vóór de weeghaling, in bijzijn der beide partijen, onderzocht werden. Klachten wegens vertraging moeten binnen 7 dagen na den dag der aflevering schriftelijk ingediend worden.

De termijn voor het lossen der wagens begint bij de afgifte van de kennisgeving van aankomst aan den bestemming of aan zijnen correspondent, behalve de onderstaande uitzonderingen.

Voor bestemmingen, wonende buiten het land, loopt de termijn voor het lossen en weghalen van het oogenblik waarop de kennisgeving gepost of het telegram op het telegraafkantoor afgegeven is. Hetzelfde geldt voor bestemmingen, bewonende in België eene gemeente die niet gewoonlijk bediend wordt door de statie van aankomst der goederen.

De goederen die door het Beheer niet worden besteld, moeten ter statie afgehaald zijn binnen 8 uren; nachturen en zon- en feestdagen komen daarbij niet in rekening.

Als die termijn verstreken is, tellen, voor de berekening der vertraging, alle dag- en nachturen en ook de feestdagen, waarop het lossen en weghalen der goederen toegelaten is. Deze zijn : 1 Januari, 2^e Paaschdag, 2^e Pinksterdag en 21 Juli.

Zon- en andere feestdagen — O.-H. Hemelvaart, 15 Augustus (O.-L.-V. Hemelvaart), 1 November (Allerheiligen) en 25 December (Kerstdag) — waarop lossen en weghalen niet toegelaten zijn, tellen niet mede in de berekening der vertraging.

Wanneer op aanvraag van den afzender of bestemming, de goederen bij aankomst worden nagezien, is de tijd tusschen de aanneeming der vracht tot weging en de weging zelve, niet begrepen in den lostermijn.

Als de goederen niet weeggehaald zijn binnen den tijd bepaald bij voorgaand artikel, worden zij bezwaard met de navolgende staan-, lig- en magazijnelden :

Voor niet geloste goederen, 25 centiem per uur en per wagon van alle draagvermogen;

Voor geloste en niet afgehaalde goederen, 2 centiem per dag en per 100 kilog; voor goederen tegen de waarde bevracht, 2 centiem per dag en per 100 frank; voor wagens of rijtuigen van bijzondere, 10 centiem per uur; alles met een minimum van 10 centiem.

De dag van nederlegging en de dag van afhaling der goederen tellen samen voor één dag.

Nota. — Het Beheer van Belgische Staatsspoorwegen weert alle verantwoordelijkheid voor goederen die de bestemmingen niet afgehaald hebben na ontvangst der vrachtbrieven en die enkel uit weetenheid in de aanhoorigheden der statie mogen blijven liggen.

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:

"Chiaroscuro-London"

Telephone No. 3779.

Le 28^{me} Janvier 1897

Monsieur le Secrétaire de la
Commission Directrice
des Musées Royaux
Bruxelles.

Monsieur.

Veuillez avoir la
bonté de livrer nos
deux tableaux à lui
qui présent cet ordre
— Monsieur Otto
Stemme. Il signera
le "récépissé" sur
notre compte.

Veuillez agréer,
Monsieur l'assurance
de nos sentiments
distingués.

Dowdeswell & Dowdeswells
Limited.
E. D.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 4382

H
9

château

Manilla 26 Jan. 48

à M. Charles D. S. des Wall
Press. Dorset Street 160

London W

Voici avec honneur de la
part de votre. je la res-
tation de la C. O. n. n.
et par suite à l'acquisition
d'un certain nombre de tableaux
que vous avez bien voulu
offrir de l'œuvre par la collection
des Musées, par la libération
des Musées de Douvres, ainsi
à la fin de l'année C. —
C'est à l'œuvre de votre bon
M. à l'œuvre de l'œuvre, pour
être l'œuvre, au Palais de l'œuvre
de la fin de l'œuvre, C. —
L'œuvre de la fin de l'œuvre
V. M. M. M.

My
f.

Mark 22-1.97
 a N' D. 18 der Wall
 London

a N^o D^{rs} der Well

Lenny

Je ne salue Phœbe &
 non par conséquent,
 vous & V^{re} M^{re}. de
 Co^{te} qui s'en va avec
 vous de V^{re}. part sans
 M^{re} ; ~~Le grand~~

par V. de Chamiz
de fer, ~~le petit~~ l'autre
~~par~~ a été déposé

an Plein de B. A.

Les' you be C. P. duns
staple sur as duns

our paper, at the 'Lan'

respectively at 10 and 11

20 Van Heemsacker

la impresión de la Voz

Suppose the decision —

Vand A. L. C. D.

me

est arriv

ye all des- per-

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:
"Chiaroscuro-London"
Telephone No. 3779.

Janvier 20/97

Monsieur le Secrétaire
Palais des Beaux Arts.
Bruxelles.

Nous sommes étonnés
à recevoir ce matin
une lettre du Great
Eastern Railway Company
à l'effet que vous
n'avez pas pris livraison
du tableau par
Roubruts que nous
avons vous expédié

Le 28 Decembre.

Dans
votre honore du 23
Decembre vous avez dit
que vous êtes assésable
à voir le tableau.

Peut être il y avait un
malentendu. Nous avons
aujourd'hui, donné les
instructions au G^t Eastern
Railway Company de
delivrer le tableau de
nouveau.

Depuis deux semaines un
de nos M.M. Dardouille
a déposé avec le concierge
du Palais des Beaux Arts
un petit tableau par

Heemskerck. Est-ce
que vous l'avez reçu?

délivré au Palais sans
la caisse?

veuillez m'en écrire
un petit mot, Monsieur,
et agréer l'assurance
de nos sentiments
distingués.

Dardenell & Dardenells
C^o. L^{rs}.

Peut-être vous préférez
que la caisse est débattée
par un emballer à
Bruxelles, et le tableau

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:
"Chiaroscuro-London"
Telephone No. 3779.

Le 8^{me} Janvier 1897.

Messieurs les Président et
Membres de la Commission
Directrice des Musées Royaux.

Messieurs.

Un de nos M. M.
Dowdeswell a pris l'occasion
d'une visite à Bruxelles
à mettre lui-même aux
soins du concierge du
Musée, un petit tableau
que nous desirions avoir
le privilège de soumettre
à votre Commission.

C'est une oeuvre de
Egbert van Heemskerck,
le jeune. Vous verrez
qu'il est signé à gauche
- en bas - avec la

monogramme "H" ^{même} comme
celui là à Dresde.
Nous avons le vieux
cadre, noir.

Nous pensons que
vous trouverez le tableau
absolument pur.

Le prix est 1500 frs.
(quinze cents francs).

En attendant un
mot de votre part...
venillez agréer, Messieurs,
l'assurance de nos
sentiments distingués.

Dowdeswell & Dowdeswell
Limited.
J. D.

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:
"Chiaroscuro-London"
Telephone No. 3779.

Decembre 20/96

Monsieur,

Mais avec l'honneur
de vous faire connaître
que le tableau par
Rombouts ^{a été} est envoyé
aujourd'hui.

Très affectueux, Monsieur,
l'assurance de notre
considération distinguée.

Dowdeswell

Dowdeswells

CD. Limited.

À Monsieur
Le Secrétaire
Palais des Beaux Arts. Bruxelles.

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:
"Chiaroscuro-London"
Telephone No. 3779.

Decembre 23 /96

Monsieur,

Nous avons reçu votre
honoré du 22^{me} courant,
et nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que, lorsque la caisse a
été faite, le tableau
par Roubaud sera t.
quoyé au Palais des
Beaux Arts.

C'est bien entendu que
le tableau est expédié

à nos frais, risques et
périls.

Le tableau est tout-à-fait
en même condition
dans laquelle & nous
l'avons acheté.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de nos sentiments
distingués.

Our Dowdeswell & Dowdeswells
Limited.

Charles Dowdeswell
Director.

À Monsieur le Secrétaire
Palais des Beaux Arts.
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

Brux 22 X 1890

à M. Charles Dowdeswell

888 Bond Street 160

London

7
J

Permettez-moi de vous
remercier pour l'envoi de
votre notice sur la
Maison de la Ville
de Brabant, qui sera
l'objet de votre ouvrage
de l'Ét.
Comme un cadeau, si l'on
peut, et de l'ouvrage à la fin
de la notice sur la
ville de Brabant, à la
page 1, au Palais de B
Avenue de Mure 9° 9
à Brabant -

Et aussi de la notice
sur la ville de Brabant, à la

et me vus l'usage et les
auquel vous êtes de
vert. tout disposé à vous
soumettre. à ~~vous~~ ~~vous~~
partir. à vos press.
à vous apercevoir &
à vous en faire aller
à l'usage par l'ad. à d.
Maison d'usage, ouvert &
à vous en faire aller

à vous en faire aller
à vous en faire aller

à vous en faire aller

The Dowdeswell Galleries. 160, New Bond Street, London, W.

Telegraphic Address:

"Chiaroscuro-London"

Telephone No. 3779.

Decembre 196

Monsieur

Nous avons l'honneur de
vous annoncer que nous
avons acheté aujourd'hui
un superbe tableau par
J. Rembouts, signé, et
mesurant 1 m. 72 c. en
hauteur et 2 m. 43 c.
en largeur. Le sujet
est "Christ ejecting the
Money-Changers from
the Temple." Au
premier plan, il y a
six personnages (à la
grandeur de la vie) et
au fond, il y a plusieurs

d'autres figures. Le
coloris, le dessin,
et le chiaroscuro sont
admirables. Nos sommes
certain que quand vous
avez vu ce tableau, vous
l'achetiez. Nous l'avons
acquis très bon marché,
et vous pouvez l'avoir
pour £150 (3750 fr.).
Nous sommes aise de
l'envoyer en consignment
si vous êtes ^{si} disposés.

Vous pouvez vous reposer
sur notre assertion - (c'est
à dire que le tableau est
admirable, l'un des plus
importants ~~tableaux~~ de
Rembouts qui existe). Il y a
quelques tableaux qui le
musée de Bruxelles a

acheté dernièrement
qui ont appartenu
à un ~~un~~ même bien
que les vendeurs actuels
n'avaient pas été un
même.

Les frais et l'emballage,
vous serais agréable
de défrayer.

Veillez agréer, Monsieur,
l'assurance de nos
sentiments, les plus
distingués.

Durdenwell & Durdenwell
Limited.
(Charles Durdenwell
Director.)

À Monsieur le Directeur
Musées Royaux de peinture et de sculpture
Bruxelles.